



# CONSEIL COMMUNAL DE CUGY VD

Commission ad hoc

Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis n°17-2012  
Demande d'octroi d'un crédit de Fr. 380'000.- pour financer le réaménagement de trois  
salles de classe, des locaux sanitaires et des annexes du collège de la Cavenettaz

Composition Commission ad hoc	
Valéria Bally Alonso	Membre
Samuel Droguet	Président
Alan Howling	Membre

Dates des réunions
7 novembre 2012
13 novembre 2012

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

La commission ad hoc remercie Messieurs les Conseillers Municipaux Philippe Flückiger (dicastère des bâtiments) et Jean-Pierre Sterchi (dicastère des écoles), pour les explications données et pour la transparence de leurs propos.

Les remerciements vont également à la commission des finances avec laquelle nous avons pu échanger nos points de vue, malgré le peu de temps à disposition.

La Municipalité a mis à notre disposition les documents suivants :

- projet de préavis, daté du 22.10.2012
- plan de situation des réaménagements de la Cavenettaz

## 2. Objet du préavis 06-2012

Le présent préavis demande au conseil communal de prendre des décisions sur trois points :

- 1.- octroyer un crédit d'investissement de Fr. 380'000.- pour réaliser les travaux présentés dans le préavis 17-2012
- 2.- de financer cette dépense par l'emprunt
- 3.- d'amortir l'investissement sur une durée de 20 ans

La commission ad hoc a évalué l'opportunité et le bien-fondé des points 1 et 3 ci-dessus (point 1 : octroi ou non du crédit ; point 3 : choix d'un amortissement sur 20 ans). Le point 2 et les autres aspects financiers n'ont pas été évalués par la commission ad hoc, car ils sont du ressort de la COFIN.

## 3. Explications de la Municipalité

La Municipalité a commenté les points suivants :

### 1.- Historique et besoins scolaires.

Jusqu'en juin 2011, le bâtiment de la Cavenettaz permettait de mettre trois salles de classes à disposition de l'Etablissement scolaire de Cugy et environs. Depuis le mois d'août 2011, cet espace a permis d'accueillir l'administration communale pendant les travaux de rénovation de la Maison de Commune.

L'estimation du nombre d'élèves attendus pour la rentrée 2013 montre qu'il sera nécessaire de disposer des trois classes de la Cavenettaz. Si toutefois ces trois classes n'étaient pas toutes utilisées, elles pourraient permettre de répondre à des besoins sur les plans scolaire (appuis) et parascolaire (accueil des secteurs primaire et secondaire).

## 2.- Etat actuel et projet de réaménagement.

Des parties des locaux ne correspondent plus aux normes en vigueur et tout est vétuste.

Les travaux de rénovation concernent le désamiantage, les installations sanitaires, les installations électriques, l'éclairage, les cloisons, les faux plafonds et une partie des sols.

## 3.- Planification et coûts des travaux.

L'adjudication des travaux est prévue au mois de février prochain et les travaux sont planifiés de mars à juillet 2013.

Les coûts des travaux sont estimés à 380'000.-, dont 45'000.- pour le désamiantage. Ce montant, sans le désamiantage, correspond à l'estimation faite il y a quelques années.

## 4. Analyses et commentaires de la commission ad hoc

La forte augmentation de la population et du nombre d'élèves de l'établissement scolaire de Cugy et environs nous convainc que les trois classes de la Cavenettaz sont nécessaires. Ces trois classes sont comptées dans les 49 de l'établissement scolaire. Cugy disposera ainsi de 30 classes, les trois classes de la Cavenettaz représentent donc 10% des classes de Cugy. Pour la commission ad hoc, le besoin est démontré.

Certains des travaux prévus ont un caractère obligatoire (désamiantage, mise en conformité des installations sanitaires). La question de les réaliser ou non, ne se pose donc pas. Les autres travaux permettront d'avoir des classes offrant le même niveau d'équipements que les autres classes de l'établissement scolaire et ces travaux ne représentent qu'une petite partie du montant total (moins de 20%). Pour la commission ad hoc, l'opportunité est démontrée.

La question de la possibilité d'une nouvelle affectation des locaux a été posée à la Municipalité. Cette dernière a confirmé que les locaux de la Cavenettaz pourraient très facilement et à peu de frais, être transformés en bureaux par exemple. Cette situation pourrait se présenter si, dans quelques années, le nombre d'élèves venait à diminuer.

A priori, la commission ad hoc trouvait les coûts très élevés : presque 400'000.- pour réaménager trois salles de classes. Après avoir passé en revue les différents postes, la Municipalité a pu répondre et démontrer qu'elle avait fait des démarches pour réduire les coûts de plusieurs postes.

Les coûts du désamiantage et les honoraires d'architecte mériteraient encore peut-être de faire l'objet d'une discussion et d'une négociation par la Municipalité.

Le montant présenté au conseil communal comprend une réserve de 30'000.-, ce qui paraît suffisant pour ce type de travaux de rénovation assez légers.

L'amortissement prévu sur une période de 20 ans paraît vraiment à la limite supérieure. En effet les travaux et surtout les équipements présentés dans le présent préavis n'auront pas tous une durée de vie de 20 ans. Un amortissement sur 15 ans nous aurait paru plus approprié, mais la différence entre les durées n'a que peu d'influence sur l'ensemble des charges d'investissement de la commune.

## 5. Conclusion

La commission ad hoc recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre position sur le préavis 17-2012 comme suit :

1. d'octroyer un crédit d'investissement de Fr. 380'000.- pour réaliser les travaux présentés dans le préavis 17-2012
2. de financer cette dépense par l'emprunt
3. d'amortir l'investissement sur une durée de 20 ans

Cugy, le 14 novembre 2012

---

Valéria Bally Alonso

---

Samuel Droguet  
Rapporteur

---

Alan Howling